



# BUDGET 2025



## BUDGET 2025 DE LA MUNICIPALITÉ

AVEC MESSAGE INTRODUCTIF

### PLAN QUADRIENNAL 2025-2028



COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean  
CH-1957 Ardon  
Tél. 027 305 15 85  
Fax 027 305 15 82  
administration@ardon.ch



# Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Ardon est convoquée en séance

**le lundi 16 décembre 2024, à 19h30, à la Pontaise**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire  
(ce procès-verbal peut être consulté au Bureau communal durant les heures d'ouverture)
2. Présentation du plan financier 2025-2028
3. Présentation du budget 2025
4. Approbation globale du budget 2025
5. Divers

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le budget peut être consultés au Bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée primaire.

Le Président  Le Secrétaire  
P.-M. Broccard J.-M. Roh

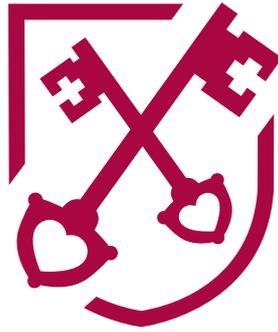
Ardon, le 26 novembre 2024

## **Fascicule du budget**

Pour des raisons d'économie et d'écologie, le Conseil communal a renoncé à l'envoi en tout ménage des fascicules du budget. Ces documents peuvent être :

consultés sur le site internet de la commune : [www.ardon.ch](http://www.ardon.ch)  
commandés par téléphone au 027 305 15 85 ou par e-mail : [administration@ardon.ch](mailto:administration@ardon.ch)  
obtenus au guichet durant les heures d'ouverture.

Tous ces documents seront également mis à disposition lors de l'assemblée primaire.



# de la Municipalité

## **TABLE DES MATIERES**

	Pages
1. Message introductif du budget 2025	3 - 11
2. Plan financier et projection 2025 - 2028	12 - 13
3. Aperçu du compte de résultats et investissements	14
4. Aperçu du compte de résultats échelonné	15
5. Compte de résultats selon les tâches	16
6. Compte de résultats selon les natures	17
7. Comptes des investissements selon les tâches	18
8. Comptes des investissements selon les natures	19
9. Graphiques	20 - 25
10. Indicateurs financiers détail	26 - 31

## Message introductif



Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, le Conseil municipal a l'honneur de présenter le budget 2025 de la Municipalité, adopté en séance du Conseil municipal du 24 octobre 2024 et soumis à l'approbation de l'assemblée primaire du 16 décembre 2024.

### Remarques générales :

Les mesures prises par la BNS afin de lutter contre l'inflation ont permis la stabilisation des prix. Il en découle, sur 2024, une inflation modérée. Des tensions persistent encore sur certains secteurs comme les charges liées du canton. Cette légère hausse de prix à la consommation pousse finalement les communes à une nouvelle compensation de la progression à froid de trois points sur les impôts des personnes physiques. Les taux d'intérêts sont en légère diminution.

### Aperçu général :

Par rapport au budget 2024, les charges financières sont de CHF 15'534'140 et augmentent de 7,2 %. Les revenus financiers de CHF 16'564'251 progressent de 9,6 %. Le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de CHF 1'030'111.

Après comptabilisation des amortissements pour CHF 2'655'300, des attributions pour CHF 201'750 et des prélèvements pour CHF 42'500 sur les fonds et financements spéciaux, le compte de résultats présente une perte (excédent de charges) de CHF 1'784'439 et diminue par conséquent la fortune nette au bilan à CHF 6'946'000.

Avec un total de dépenses de CHF 1'928'300 et un total de recettes de CHF 194'100, le compte des investissements présente un investissement net de CHF 1'734'200 et laisse apparaître une insuffisance de financement de CHF 704'089.

La dette brute de CHF 19'628'496.05 au 31.12.2023 devraient passer à CHF 22'928'000 en 2025.

## Compte de résultats et investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	14'213'796	14'487'500	15'534'140
Revenus financiers	+ CHF	18'288'613	15'112'700	16'564'251
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>4'074'817</b>	<b>625'200</b>	<b>1'030'111</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	1'030'111
Amortissements planifiés	- CHF	2'443'920	2'440'000	2'655'300
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	341'042	240'200	201'750
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	18'510	52'900	42'500
Attributions au capital propre	- CHF	1'250'000	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>2'002'100</b>	<b>1'784'439</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>58'364</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	8'337'228	3'798'300	1'928'300
Recettes	- CHF	1'578'308	577'500	194'100
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>6'758'920</b>	<b>3'220'800</b>	<b>1'734'200</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'817	625'200	1'030'111
Investissements nets	- CHF	6'758'920	3'220'800	1'734'200
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>2'684'103</b>	<b>2'595'600</b>	<b>704'089</b>

## Compte de résultat échelonné

La recommandation no 4 sur la présentation du compte de résultat prévoit deux niveaux de résultat. Le premier renseigne sur le résultat opérationnel (exploitation et financement) et le deuxième sur le résultat extraordinaire. Le résultat total du compte modifie l'excédent ou le découvert au bilan. Les imputations internes ne sont pas présentées et les attributions et prélèvements sur les fonds figurent dans le premier niveau.

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	4'199'997	4'447'700	4'718'100
31 Charges de biens et services et d'exploitation	CHF	3'077'320	2'918'500	3'028'140
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'314'355	2'317'000	2'521'300
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	341'042	240'200	201'750
36 Charges de transferts	CHF	6'334'281	6'589'600	7'144'700
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>16'266'995</b>	<b>16'513'000</b>	<b>17'613'990</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	11'478'437	8'853'000	9'776'000
41 Patentes et concessions	CHF	397'855	345'000	357'600
42 Taxes	CHF	2'969'439	2'989'900	3'170'500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	18'510	52'900	42'500
46 Revenus de transferts	CHF	2'549'622	2'132'500	2'492'250
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>17'413'864</b>	<b>14'373'300</b>	<b>15'838'850</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>1'146'868</b>	<b>-2'139'700</b>	<b>-1'775'140</b>
34 Charges financières	CHF	262'477	228'600	357'000
44 Revenus financiers	CHF	423'973	366'200	347'701
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>161'496</b>	<b>137'600</b>	<b>-9'299</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>	CHF	<b>1'308'364</b>	<b>-2'002'100</b>	<b>-1'784'439</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	1'250'000	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-1'250'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>58'364</b>	<b>-2'002'100</b>	<b>-1'784'439</b>

## Charges et revenus du compte de résultats

La présentation du budget du compte de résultats appelle les commentaires suivants :

L'augmentation des dépenses au budget 2025 s'explique par l'accroissement de la population résidente, par l'inflation de ces trois derniers exercices et par une politique d'investissements soutenue. Les charges de transferts en supportent la plus forte croissance.

## Charges par nature

		R2023	B2024	B2025
30 Charges de personnel	CHF	4'199'997	4'447'700	4'718'100

Les charges de personnel continuent à marquer une progression due à la compensation de l'inflation pour 2 % et à un renforcement du personnel aux structures, à l'ASOA et aux constructions. L'augmentation retenue pour le budget se porte ainsi à 6 %.

Au 31.10.2024, l'effectif communal est de 51.8 EPT (équivalent plein temps) pour 71 employés, dont 6 apprentis formés au sein de la municipalité.

		R2023	B2024	B2025
31 Charges de biens et services et d'exploitation	CHF	3'077'320	2'918'500	3'028'140

La hausse des impôts cantonaux pour CHF 18'000 s'explique par l'intégration des revenus du patrimoine financier (location de terrain, de vignes et d'appartements), ainsi que par l'augmentation des revenus provenant du secteur de l'énergie (redevances hydroélectriques).

Pour les frais d'électricité du nouveau centre sportif, des coûts supplémentaires, estimés à CHF 40'000, ont été prévus entre le fonctionnement des deux salles de gym et de la halle de réception.

Quant aux structures d'accueil, une répartition plus adéquate des frais d'assurance augmente les charges de CHF 15'300.

L'activité d'achat et de vente des cartes journalières CFF ont été réintégrées pour CHF 15'000. Aucun budget n'avait été enregistré en 2024 du fait de l'arrêt de l'ancien système et du manque d'information à disposition. L'opération reste neutre pour notre commune.

		R2023	B2024	B2025
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'314'355	2'317'000	2'521'300

Les amortissements augmentent sous l'effet d'investissements importants consentis en 2024 sur la finalisation des travaux au Centre de Cordé pour CHF 135'800 et de la migration de nos systèmes informatiques sur sa nouvelle plateforme pour CHF 44'000.

		R2023	B2024	B2025
34 Charges financières	CHF	262'477	228'600	357'000

Les charges financières augmentent de CHF 128'000 en rapport au budget 2024, principalement dues au financement des travaux finaux sur le Centre de Cordé pour CHF 85'000 et par la désaffectation de la cuve à mazout sur le bâtiment des Vergers pour CHF 20'000.

Le taux moyen de la dette à long terme s'établit à 1,38 % pour une dette bancaire estimée à CHF 17'560'000 en début 2025.

		R2023	B2024	B2025
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	341'042	240'200	201'750

Il est prévu en 2025 d'attribuer CHF 53'550 au fonds de financement spécial sur l'eau potable et de CHF 148'200 au fonds sur les eaux usées. Ces attributions aux réserves servent au financement des investissements à venir sur les services des eaux, potables et usées.

Le nouveau règlement sur l'eau potable étant entré en vigueur au 28 janvier 2022, il sera tenu compte de la facturation des recettes de consommation réelle pour 2025 par notre prestataire, Genedis.

		R2023	B2024	B2025
36 Charges de transferts	CHF	6'334'281	6'589'600	7'144'700

Des moyens supplémentaires ont été réservés pour le corps des sapeurs pompiers (CSP) de la Lizerne afin d'assurer efficacement leur mission pour un montant supplémentaire de CHF 30'000.

Le traitement du personnel enseignant subit une hausse importante de CHF 223'000 pour la formation en primaire et de CHF 152'000 pour le secondaire au cycle d'orientation (CO) de Derborence. De plus, les frais d'écolage du CO s'apprécient également de CHF 68'800.

La participation aux frais du CMS augmente de CHF 40'500.

La part au frais sur les institutions sociales et les personnes en situation de handicap prend l'ascenseur. La participation communale s'établit à CHF 474'000, pour un surplus de CHF 21'000 en 2025.

Les coûts de fonctionnement dévolus à notre commune pour le consortage de Motelon (eau potable) s'inscrivent à la hausse en prévision de divers travaux de maintenance à l'usine d'ultrafiltration pour CHF 55'700.

### Revenus par nature

		R2023	B2024	B2025
40 Revenus fiscaux	CHF	11'478'437	8'853'000	9'776'000

L'estimation des recettes fiscales a été calculée de manière prévisionnelle sur la base des données de taxations définitives 2023 et 2022, en tenant compte du contexte actuel.

Les impôts sur les personnes physiques pour l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 8'926'000, soit en augmentation de CHF 788'000 par rapport au budget 2024.

Les impôts sur les personnes morales s'élèvent à CHF 850'000, soit en augmentation de CHF 135'000 par rapport au budget 2024.

Le total des revenus des impôts de CHF 9'776'000 est en augmentation de CHF 923'000 par rapport au budget 2024, mais en diminution de CHF 1'702'000 par rapport au compte 2023.

En effet, l'année 2023 a enregistré des rentrées fiscales inattendues sur l'année de taxation 2021 en 2023, répercutées sur les estimations calculées pour les années de taxation 2022 et 2023.

Il est tenu compte de l'adaptation du taux d'indexation de 163 % à 166 % en faveur des contribuables (personnes physiques) afin d'atténuer la notion de progression à froid du taux d'imposition.

		R2023	B2024	B2025
41 Patentes et concessions	CHF	397'855	345'000	357'600

Les patentes et concessions n'induisent pas de commentaires particuliers.

		R2023	B2024	B2025
42 Taxes	CHF	2'969'439	2'989'900	3'170'500

L'augmentation des revenus provient principalement de l'augmentation de la part parentale sur les structures d'accueil pour CHF 139'300.

		R2023	B2024	B2025
44 Revenus financiers	CHF	423'973	366'200	347'701

Les revenus financiers n'induisent pas de commentaires particuliers.

		R2023	B2024	B2025
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	18'510	52'900	42'500

La décision du Conseil municipal de rétrocéder un montant de CHF 19 sur la taxe de base du règlement sur le traitement des déchets tombe à fin 2024.

L'incertitude sur la nouvelle répartition de la taxe au sac, entre les partenaires au niveau régional, et l'introduction de la prise en charge des déchets alimentaires tendent à réduire la part financée par l'achat de sacs sur les déchets ménagers, sans réelle compensation des surcharges de coûts à supporter.

		R2023	B2024	B2025
46 Revenus de transferts	CHF	2'549'622	2'132'500	2'492'250

Le montant de la péréquation financière s'élève à CHF 1'401'000, soit une augmentation de CHF 159'000.

Les subventions cantonales et fédérales sur les structures d'accueil croissent de CHF 134'000 pour la nurserie et de CHF 35'000 pour l'UAPE au budget 2025.

### Politique d'amortissements :

Les amortissements des actifs appartenant au patrimoine administratif (l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement d'une commune) s'effectuent en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisations. Les taux d'amortissement dégressif retenus par le Conseil municipal s'élèvent selon les types d'actifs suivants, à savoir pour la période 2022 à 2026 :

Bâtiments, constructions	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	9%
Travaux de génie civil	:	durée d'utilisation 40 à 60 ans	8%
Biens, meubles, machines, véhicules:	:	durée d'utilisation 4 à 10 ans	35 %
Autres immobilisations	:	durée d'utilisation 1 à 40 ans	50 %

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 15'000.

### Tableau des investissements du budget 2025

Nature des investissements		Dépenses	Recettes	Invest. nets
Logiciel informatique Citizen (migration)	fr.	86'300	0	86'300
<b>Total Administration générale</b>		<b>86'300</b>	<b>0</b>	<b>86'300</b>
CSP Lizerne - Bus de transport	fr.	36'000	15'350	20'650
CSP Lizerne - Pick-up	fr.	36'000	15'350	20'650
CSP Lizerne - Matériel du feu	fr.	28'000	8'300	19'700
<b>Total Service du feu</b>		<b>100'000</b>	<b>39'000</b>	<b>61'000</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS COURANTS</b>		<b>186'300</b>	<b>39'000</b>	<b>147'300</b>

Nature des investissements	Dépenses	Recettes	Invest. nets
<b>REPRISE INVESTISSEMENTS COURANTS</b>	<b>186'300</b>	<b>39'000</b>	<b>147'300</b>
CO Derborence agrandissement et sécurisation	fr. 85'000		85'000
Ecole primaire mise aux normes sismiques	fr. 167'000	50'100	116'900
<b>Total Enseignement et formation</b>	<b>252'000</b>	<b>50'100</b>	<b>201'900</b>
Couvert de la Cerise	fr. 50'000		50'000
Etude sur un chemin pédestre au bisse de Champys	fr. 15'000		15'000
<b>Total Culture et loisirs</b>	<b>65'000</b>	<b>0</b>	<b>65'000</b>
Part aux institutions sociales et handicap	fr. 20'000		20'000
<b>Total prévoyance sociale</b>	<b>20'000</b>	<b>0</b>	<b>20'000</b>
Participation aux corrections des routes cantonales	fr. 99'000		99'000
Giratoire de la Cerise	fr. 60'000		60'000
Aménagement urbain de la rte de la Gare	fr. 65'000		65'000
Réfection des routes communales	fr. 200'000		200'000
Véhicule avec pont basculant	fr. 70'000		70'000
<b>Total Trafic</b>	<b>494'000</b>	<b>0</b>	<b>494'000</b>
Eau potable Rues du Borion et Relongin	fr. 40'000		40'000
Remplacement de la conduite d'eau de Motelon	fr. 300'000		300'000
Puits de Bovanche forage	fr. 125'000		125'000
Step de Bieudron	fr. 76'000		76'000
Eaux usées Rues du Borion et Relongin	fr. 160'000		160'000
Eaux usées Etudes Rue du Néavis	fr. 20'000		20'000
Taxes de raccordement eau potable et eaux usées	fr.	105'000	-105'000
Participation à la correction du Rhône	fr. 15'000		15'000
Réfection de l'allée du cimetière	fr. 35'000		35'000
Référencement du patrimoine bâti	fr. 80'000		80'000
<b>Total Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>851'000</b>	<b>105'000</b>	<b>746'000</b>
Rénovation de la toiture (Pompage lutte contre gel)	fr. 60'000		60'000
<b>Total économie publique</b>	<b>60'000</b>	<b>0</b>	<b>60'000</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS COURANTS</b>	<b>1'928'300</b>	<b>194'100</b>	<b>1'734'200</b>

Le volume des investissements bruts atteint CHF 1'928'300, en diminution de CHF 1'870'000 par rapport au budget 2024. Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 194'100 en fonction des différents travaux subventionnés et des taxes de raccordement.

Les principaux investissements portés au budget 2025 concernent l'achat de deux véhicules de transport et de matériel en faveur du Service du feu de la Lizerne pour CHF 100'000, la mise aux normes sismiques de l'Ecole primaire du Centre de Cordé pour CHF 167'000, la réfection des routes communales pour CHF 200'000, le remplacement de la conduite d'arrivée d'eau à l'usine de Motelon pour CHF 300'000, du forage d'un puits d'eau potable à Bovanche pour CHF 125'000, de la réfection des conduites d'eau potable et d'eaux usées aux rues du Borion et de Relongin pour CHF 200'000.

## Aperçu des indicateurs financiers

	Compte	Budget	Budget	
<b>1. Taux d'endettement net (I1)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	90.4%	146.5%	139.9%	122.9%

## Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

<b>2. Degré d'autofinancement (I2)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	60.3%	19.4%	59.4%	48.9%

## Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

<b>3. Part des charges d'intérêts (I3)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.4%	0.9%	0.4%

## Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

<b>4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	110.0%	150.8%	141.6%	132.8%

## Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

<b>5. Proportion des investissements (I5)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	38.1%	21.3%	11.3%	24.8%

## Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

<b>6. Part du service de la dette (I6)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	13.8%	16.9%	17.3%	15.9%

## Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	2025	Moyenne
Dette nette l par habitant	2911	3497	3590	3340

**Valeurs indicatives**

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	22.8%	4.2%	6.4%	11.8%

**Valeurs indicatives**

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Attention : la dette nette est réactualisée pour l'année 2024 avec les chiffres finaux 2023.

Les indicateurs financiers servent à analyser l'équilibre budgétaire de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement.

Le taux d'endettement peut être qualifié d'important, mais suffisant, malgré les investissements conséquents consentis les années précédentes. Quant au degré d'autofinancement, sa faiblesse implique à terme un besoin de diminution des investissements ou d'une augmentation des recettes. Par conséquent, la dette brute en rapport aux revenus peut enfin être qualifiée d'acceptable.

Un effort particulier reste apporté par le Conseil municipal sur le suivi budgétaire des frais de fonctionnement.

En corollaire, les charges d'intérêts, avec l'augmentation des taux, représentent une charge légèrement plus forte sur le ménage communal, mais reste très supportable. L'indicateur est mentionné comme bon.

La dette nette par habitant continue à s'apprécier. Malgré la baisse des investissements, leur financement n'est toujours pas assuré à court terme sans devoir recourir à l'emprunt.

**Conclusion**

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique stable. Les effets inflationnistes à la suite de la sortie de crise liée au coronavirus, accentuée par les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ont pu être jugulés par la BNS (Banque Nationale Suisse), mais se ressentent encore pleinement sur les augmentations des charges et des dépenses sur cet exercice.

Les charges d'énergie sont stabilisées et suivies à l'interne par un spécialiste du domaine.

Un ralentissement est constaté dans le cycle des investissements avec un report du bâti sur les investissements de génie civil.

Pour les exercices futurs, une attention particulière sera maintenue sur la maîtrise de ces investissements, sur la gestion des charges financières, ainsi que sur l'augmentation des revenus. Des mesures adaptées sont ou vont être prises afin de pérenniser les finances de la municipalité sur le long terme.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous prie d'approuver le budget 2025.

## Plan financier et projection 2024 – 2028

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Prévisions compte de résultats</b>						
Total des charges financières	14'213'796	14'487'500	15'534'140	15'342'000	15'399'000	15'478'000
Total des revenus financiers	18'288'613	15'112'700	16'564'251	16'376'500	16'506'500	16'636'500
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>4'074'817</b>	<b>625'200</b>	<b>1'030'111</b>	<b>1'034'500</b>	<b>1'107'500</b>	<b>1'158'500</b>
Amortissements planifiés	2'443'920	2'440'000	2'655'300	2'573'000	2'712'000	2'749'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	341'042	240'200	201'750	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	341'042	240'200	201'750	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	18'510	52'900	42'500	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	18'510	52'900	42'500	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	1'250'000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>58'364</b>	<b>-2'002'100</b>	<b>-1'784'439</b>	<b>-1'538'500</b>	<b>-1'604'500</b>	<b>-1'590'500</b>
<b>Prévision du compte des investissements</b>						
Total des dépenses	8'337'228	3'798'300	1'928'300	2'230'000	2'339'000	3'222'000
Total des recettes	1'578'308	577'500	194'100	455'750	105'000	105'000
<b>Investissements nets</b>	<b>6'758'920</b>	<b>3'220'800</b>	<b>1'734'200</b>	<b>1'774'250</b>	<b>2'234'000</b>	<b>3'117'000</b>
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	6'758'920	3'220'800	1'734'200	1'774'250	2'234'000	3'117'000
Marge d'autofinancement	4'074'817	625'200	1'030'111	1'034'500	1'107'500	1'158'500
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-2'684'103</b>	<b>-2'595'600</b>	<b>-704'089</b>	<b>-739'750</b>	<b>-1'126'500</b>	<b>-1'958'500</b>
<b>Modification de la fortune/découvert</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	58'364	-2'002'100	-1'784'439	-1'538'500	-1'604'500	-1'590'500
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>10'732'390</b>	<b>8'730'290</b>	<b>6'945'851</b>	<b>5'407'351</b>	<b>3'802'851</b>	<b>2'212'351</b>
<b>Modification des engagements</b>						
Variation capitaux de tiers	2'684'103	2'595'600	704'089	739'750	1'126'500	1'958'500
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>24'486'131</b>	<b>27'081'731</b>	<b>27'785'820</b>	<b>28'525'570</b>	<b>29'652'070</b>	<b>31'610'570</b>

## Caractéristique du compte de résultats

L'augmentation des charges financières est calculée en fonction de variantes plausibles au plan quadriennal pour les postes concernés.

Pour les revenus financiers, une estimation de l'accroissement de la population sur les prochaines années sert de base de calcul.

En l'occurrence, ce sont essentiellement les amortissements ordinaires qui expliquent les résultats d'excédents de charges.

## Caractéristiques du compte des investissements

- Les rénovations du bâtiment des écoles primaires se dérouleront jusqu'en 2028 pour un coût estimé de CHF 210'000 par année et un coût global de CHF 745'000.
- Les travaux d'agrandissement du CO Derborence sont prévus de débuter en 2026. Ils s'échelonnent sur une période de six ans. Le coût à charge de la commune est devisé grossièrement à CHF 5'140'000.
- Le remplacement de la conduite d'amenée d'eau de Motelon jusqu'au Petit St-Bernard a débuté en 2023. La réalisation de ces travaux est estimée à CHF 6'000'000 et s'effectuera sur cinq à 8 ans. La part communale représente un montant total de CHF 2'000'000.
- Les travaux d'aménagement de la route cantonale (T9) devraient débuter en 2027. L'investissement pour notre commune de CHF 1'215'000 sur trois ans et n'est pris que partiellement en compte dans ce plan financier.
- La rénovation des routes communales, à partir du pont de la Lizerne jusqu'à la Gare.

Il est à relever que, sur la base de ces projections, la commune aura recours à l'emprunt pour faire face aux investissements d'importance. Des services et des infrastructures adaptées et de qualité permettront de conserver l'attractivité de notre village.

L'endettement net par habitant devrait s'élever aux environs des CHF 4'430 à l'horizon 2028.

Le Conseil municipal se montrera particulièrement vigilant et continuera à poursuivre sa politique méticuleuse de gestion des coûts afin d'assumer les engagements futurs.

Ardon, novembre 2024

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats

<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	14'213'796.35	14'487'500.00	15'534'140.00
Revenus financiers	+ CHF	18'288'613.16	15'112'700.00	16'564'251.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>4'074'816.81</b>	<b>625'200.00</b>	<b>1'030'111.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'816.81	625'200.00	1'030'111.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'443'920.09	2'440'000.00	2'655'300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	341'042.21	240'200.00	201'750.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	18'509.96	52'900.00	42'500.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'250'000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>2'002'100.00</b>	<b>1'784'439.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>58'364.47</b>	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	8'337'228.19	3'798'300.00	1'928'300.00
Recettes	- CHF	1'578'308.10	577'500.00	194'100.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>6'758'920.09</b>	<b>3'220'800.00</b>	<b>1'734'200.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	4'074'816.81	625'200.00	1'030'111.00
Investissements nets	- CHF	6'758'920.09	3'220'800.00	1'734'200.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>2'684'103.28</b>	<b>2'595'600.00</b>	<b>704'089.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	4'199'997.28	4'447'700.00	4'718'100.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	3'077'319.71	2'918'500.00	3'028'140.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'314'355.10	2'317'000.00	2'521'300.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	341'042.21	240'200.00	201'750.00
36 Charges de transferts	CHF	6'334'281.16	6'589'600.00	7'144'700.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>16'266'995.46</b>	<b>16'513'000.00</b>	<b>17'613'990.00</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	11'478'437.47	8'853'000.00	9'776'000.00
41 Patentes et concessions	CHF	397'855.09	345'000.00	357'600.00
42 Taxes	CHF	2'969'438.73	2'989'900.00	3'170'500.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	18'509.96	52'900.00	42'500.00
46 Revenus de transferts	CHF	2'549'622.33	2'132'500.00	2'492'250.00
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>17'413'863.58</b>	<b>14'373'300.00</b>	<b>15'838'850.00</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>1'146'868.12</b>	<b>-2'139'700.00</b>	<b>-1'775'140.00</b>
34 Charges financières	CHF	262'476.91	228'600.00	357'000.00
44 Revenus financiers	CHF	423'973.26	366'200.00	347'701.00
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>161'496.35</b>	<b>137'600.00</b>	<b>-9'299.00</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>1'308'364.47</b>	<b>-2'002'100.00</b>	<b>-1'784'439.00</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	1'250'000.00	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-1'250'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>58'364.47</b>	<b>-2'002'100.00</b>	<b>-1'784'439.00</b>

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	1438'665.69	96'889.65	1'340'500.00	92'100.00	1'435'600.00	92'100.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	1'089'991.53	198'265.31	1'069'100.00	181'800.00	1'099'650.00	200'250.00
2	Formation	4'537'634.59	363'638.47	4'631'800.00	290'600.00	5'347'800.00	301'000.00
3	Culture, sports et loisirs, église	628'530.73	30'270.82	767'400.00	18'500.00	735'090.00	18'500.00
4	Santé	741'902.24	-	779'100.00	-	833'700.00	-
5	Prévoyance sociale	3'926'695.77	1'525'974.15	4'360'700.00	1'578'100.00	4'438'800.00	1'889'400.00
6	Trafic et télécommunications	1731'128.48	244'894.53	1'483'300.00	223'000.00	1'631'500.00	238'000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'525'951.41	1'604'277.88	1'672'000.00	1'512'200.00	1'674'600.00	1'525'600.00
8	Economie publique	422'003.66	192'795.00	467'400.00	271'600.00	470'850.00	269'100.00
9	Finances et impôts	2'206'254.55	14'050'117.31	596'400.00	10'997'700.00	723'600.00	12'072'801.00
	<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>18'248'758.65</b>	<b>18'307'123.12</b>	<b>17'167'700.00</b>	<b>15'165'600.00</b>	<b>18'391'190.00</b>	<b>16'606'751.00</b>
	<b>Excédent de charges</b>		-		2'002'100.00		1'784'439.00
	<b>Excédent de revenus</b>	58'364.47		-		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'199'997.28		4'447'700.00		4'718'100.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'077'319.71		2'918'500.00		3'028'140.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'314'355.10		2'317'000.00		2'521'300.00	
34 Charges financières	262'476.91		228'600.00		357'000.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	341'042.21		240'200.00		201'750.00	
36 Charges de transferts	6'334'281.16		6'589'600.00		7'144'700.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	1'250'000.00		-		-	
39 Imputations internes	469'286.28		426'100.00		420'200.00	
40 Revenus fiscaux		11'478'437.47		8'853'000.00		9'776'000.00
41 Patentes et concessions		397'855.09		345'000.00		357'600.00
42 Taxes		2'969'438.73		2'989'900.00		3'170'500.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		423'973.26		366'200.00		347'701.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		18'509.96		52'900.00		42'500.00
46 Revenus de transferts		2'549'622.33		2'132'500.00		2'492'250.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		469'286.28		426'100.00		420'200.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>18'248'758.65</b>	<b>18'307'123.12</b>	<b>17'167'700.00</b>	<b>15'165'600.00</b>	<b>18'391'190.00</b>	<b>16'606'751.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		2'002'100.00		1'784'439.00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>58'364.47</b>		-		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	86'300.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	936'748.35	14'332.00	25'000.00	7'000.00	100'000.00	39'000.00
2 Formation	5'810'237.84	1'272'500.00	2'867'300.00	465'500.00	252'000.00	50'100.00
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	245'000.00	-	65'000.00	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	19'000.00	-	20'000.00	-
6 Trafic et télécommunications	559'562.65	-	160'000.00	-	494'000.00	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	22'1620.62	291'476.10	482'000.00	105'000.00	851'000.00	105'000.00
8 Economie publique	809'058.73	-	-	-	60'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8'337'228.19</b>	<b>1'578'308.10</b>	<b>3'798'300.00</b>	<b>577'500.00</b>	<b>1'928'300.00</b>	<b>194'100.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>6'758'920.09</b>		<b>3'220'800.00</b>		<b>1'734'200.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

## Compte des investissements selon les natures

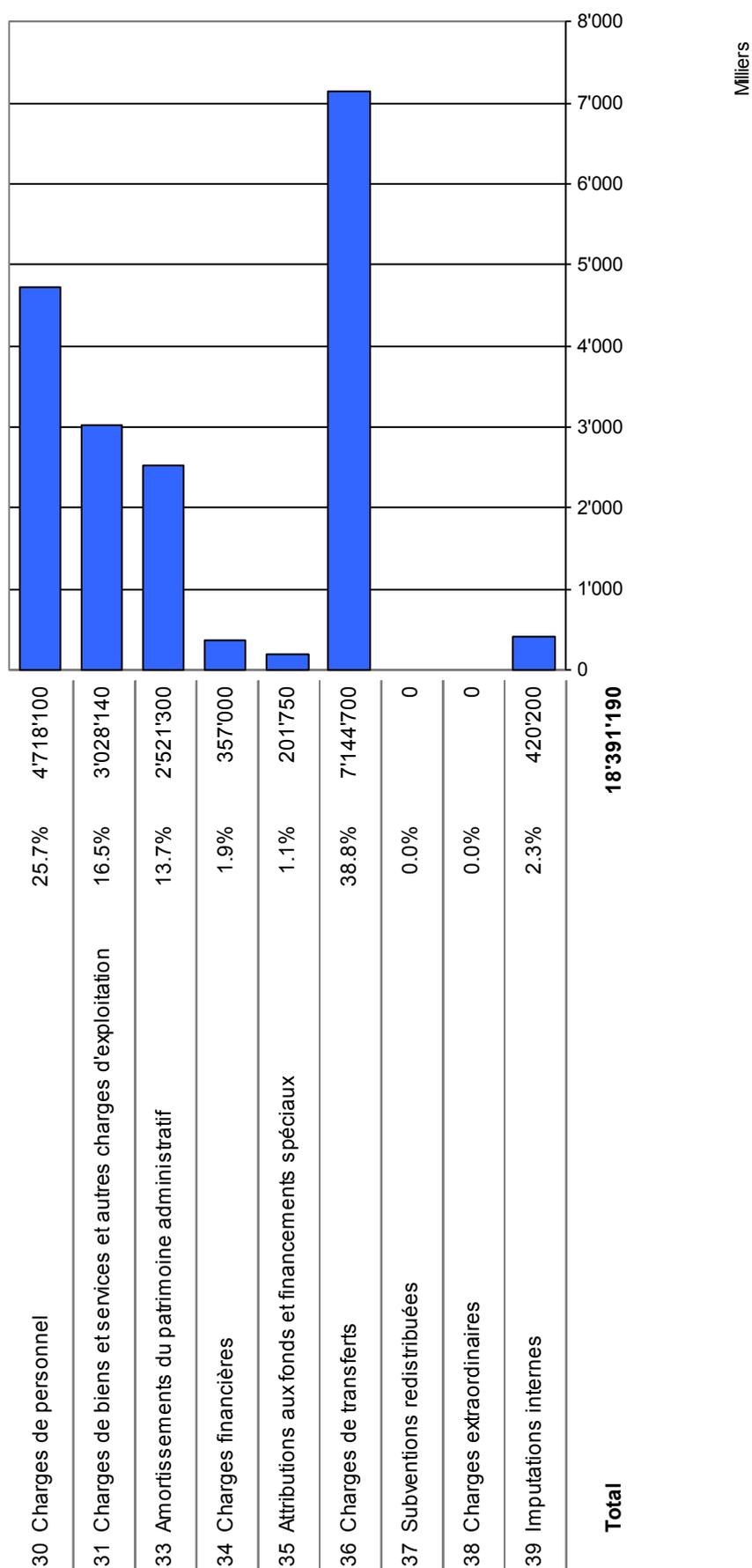
Compte 2023

Budget 2024

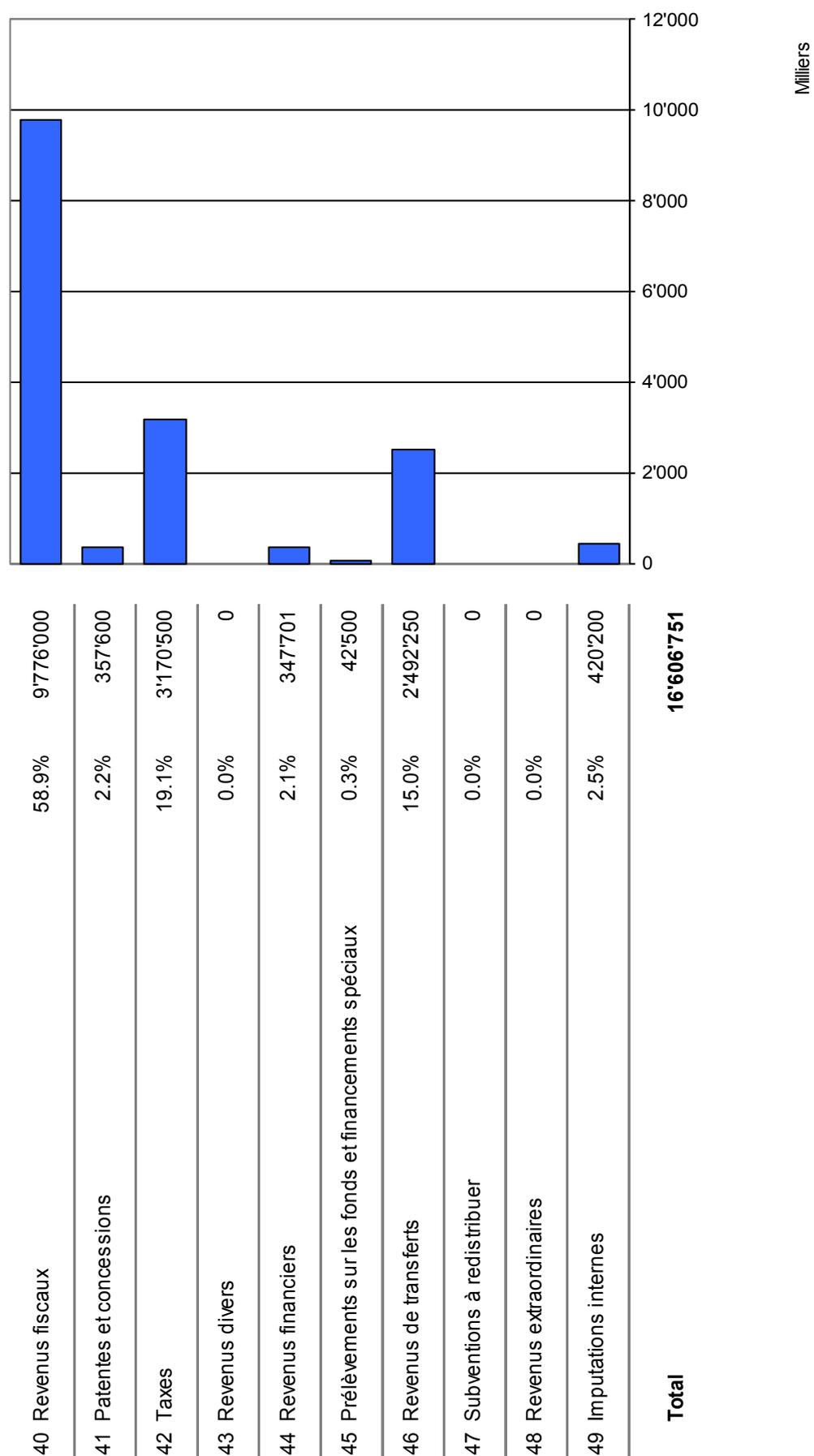
Budget 2025

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7'388'588.34		3'649'300.00		1'533'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		100'000.00		201'300.00	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	735'000.00		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	213'639.85		49'000.00		194'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier	-		-		-	
61 Remboursements						
62 Transferts d'immobilisations incorporelles						
63 Subventions d'investissement acquises		1'578'308.10		577'500.00		194'100.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8'337'228.19</b>	<b>1'578'308.10</b>	<b>3'798'300.00</b>	<b>577'500.00</b>	<b>1'928'300.00</b>	<b>194'100.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>6'758'920.09</b>		<b>3'220'800.00</b>		<b>1'734'200.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>						

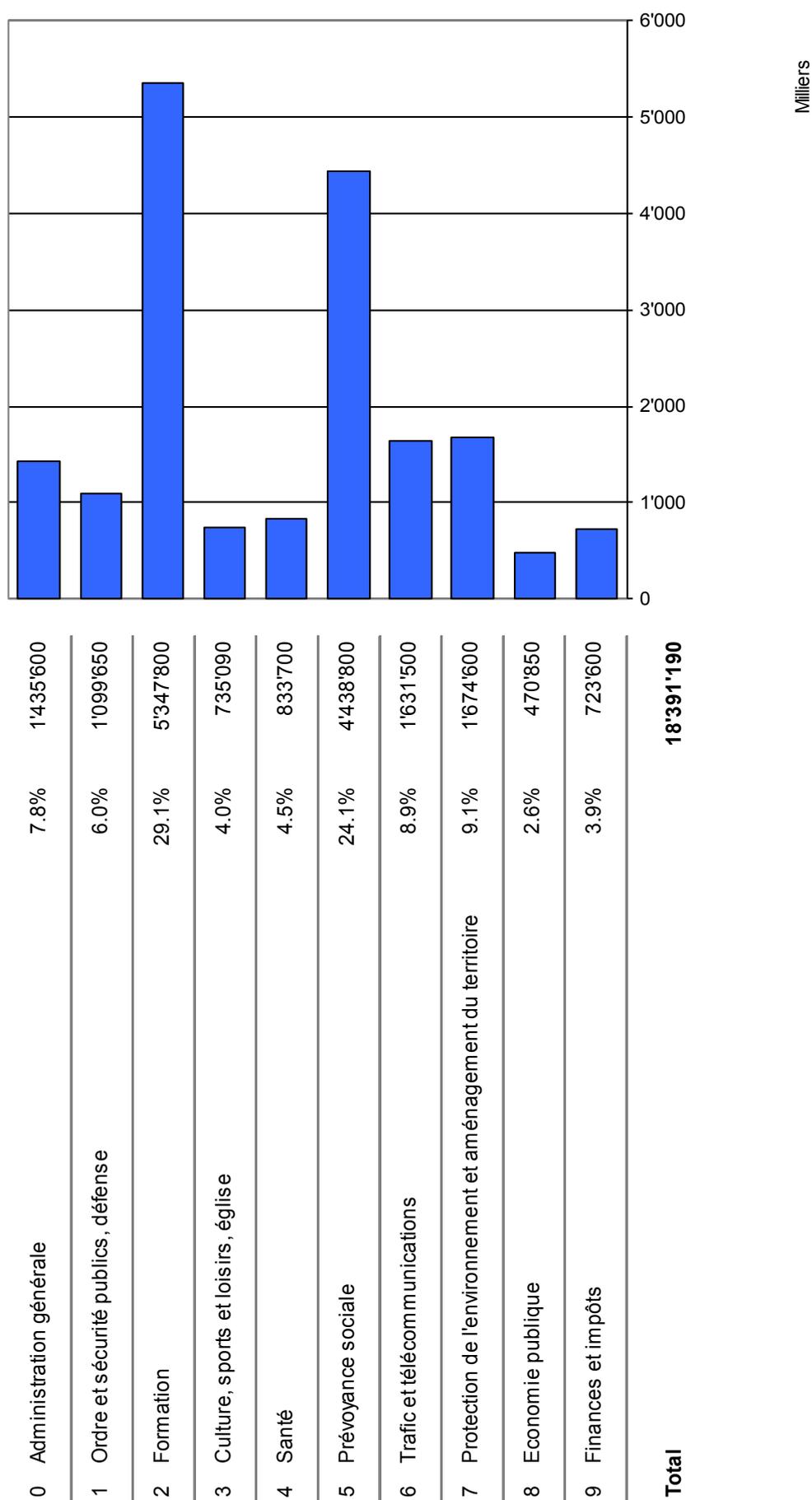
## Compte de résultats selon les natures, charges



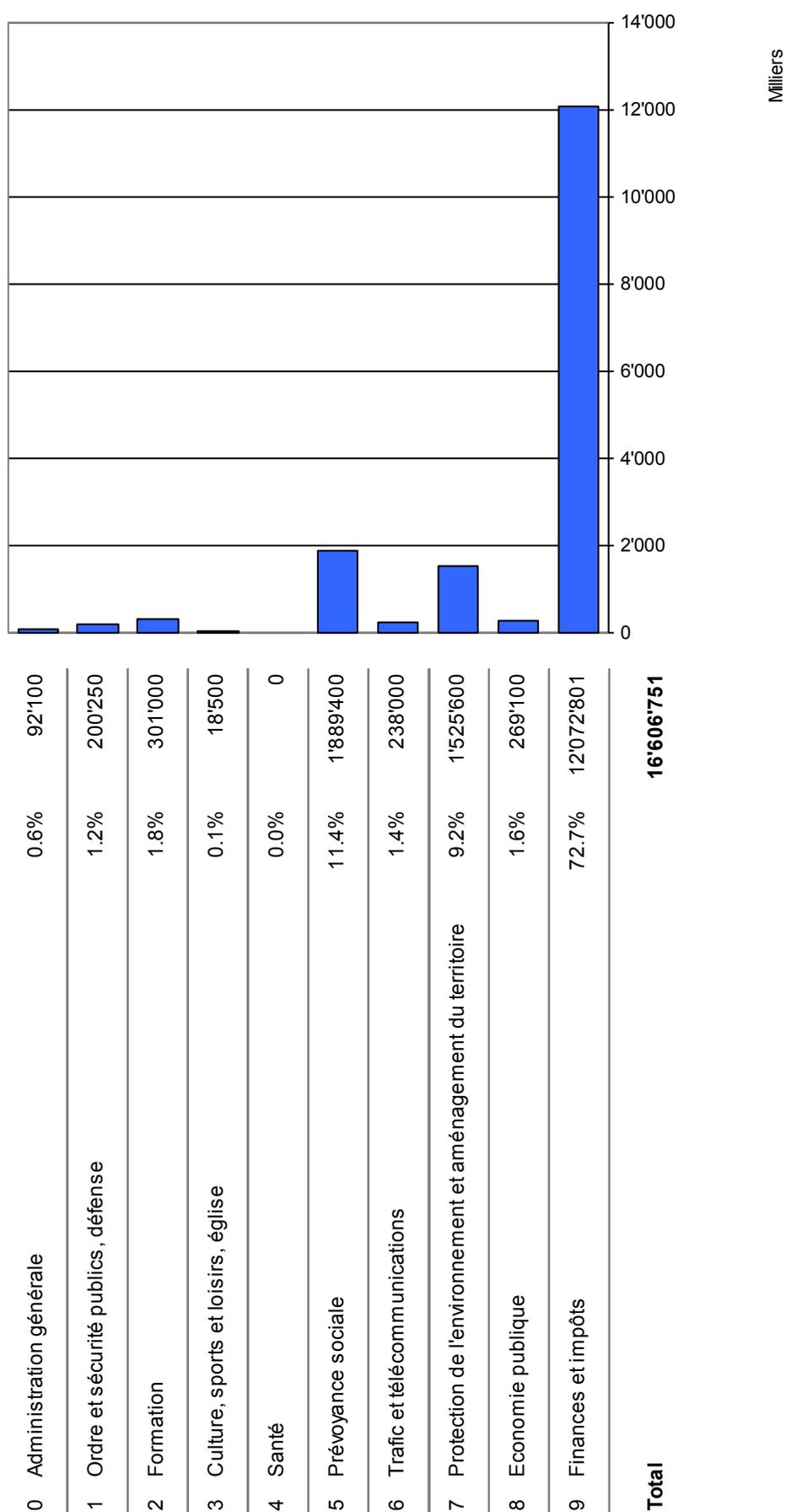
## Compte de résultats selon les natures, revenus



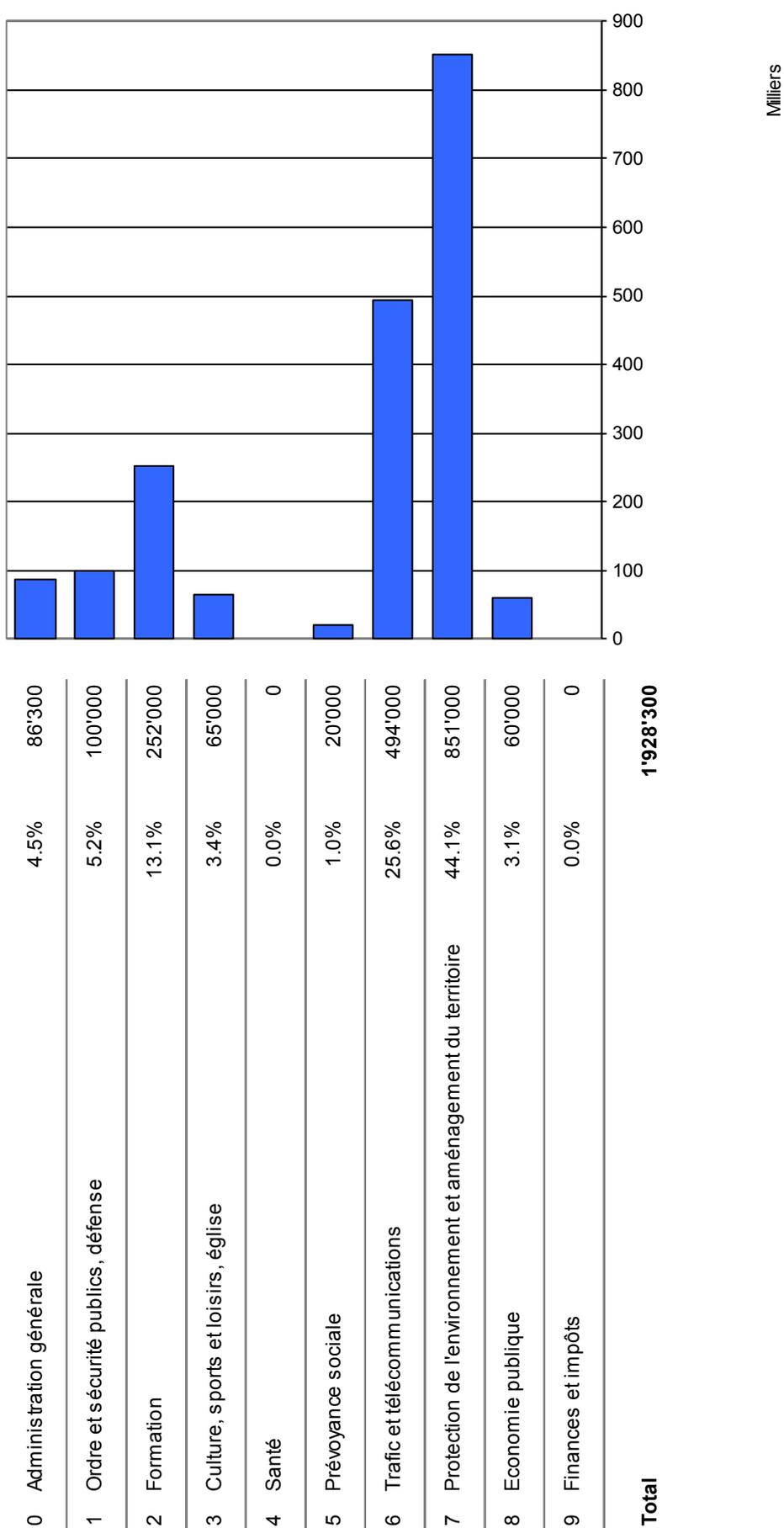
## Compte de résultats selon les tâches, charges



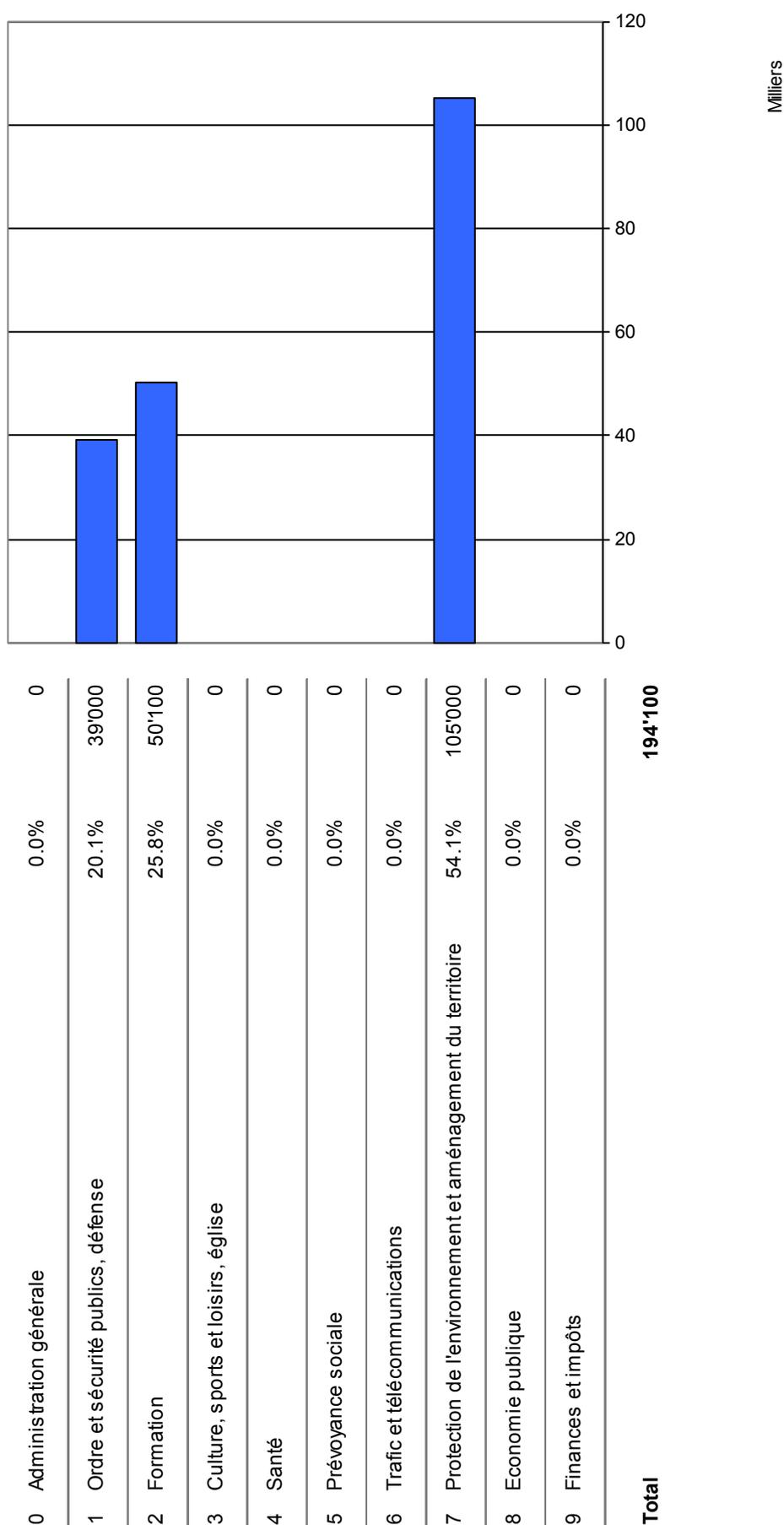
## Compte de résultats selon les tâches, revenus



## Compte des investissements selon les tâches, dépenses



## Compte des investissements selon les tâches, recettes



2023

2024

2025

## 1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I	CHF	10'373'321.34	12'968'921.34	13'673'010.34
Revenus fiscaux	CHF	11'478'437.47	8'853'000.00	9'776'000.00
	40			
		90.37%	146.49%	139.86%

## Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

## 2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	4'074'816.81	625'200.00	1'030'111.00
investissements nets	CHF	6'758'920.09	3'220'800.00	1'734'200.00
		60.29%	19.41%	59.40%

## Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

2023

2024

2025

## 3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	10'192.05	52'900.00	148'600.00
Revenus courants	CHF	17'837'836.84	14'739'500.00	16'186'551.00
		0.06%	0.36%	0.92%

## Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

## 4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	19'628'496.05	22'224'096.05	22'928'185.05
Revenus courants	CHF	17'837'836.84	14'739'500.00	16'186'551.00
		110.04%	150.78%	141.65%

## Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

2023

2024

2025

## 5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	8'337'228.19	3'798'300.00	1'928'300.00
Dépenses totales	CHF	21'887'749.06	17'859'700.00	17'042'240.00
		38.09%	21.27%	11.31%

## Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

## 6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	2'454'112.14	2'492'900.00	2'803'900.00
Revenus courants	CHF	17'837'836.84	14'739'500.00	16'186'551.00
		13.76%	16.91%	17.32%

## Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

2025

2024

2023

## 7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	10'373'321.34	12'968'921.34	13'673'010.34
Population résidante permanente		3'564	3'709	3'809
		2'911	3'497	3'590

## Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

## 8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	4'074'816.81	6'252'000.00	1'030'111.00
Revenus courants	CHF	17'837'836.84	14'739'500.00	16'186'551.00
		22.84%	4.24%	6.36%

## Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

## Aperçu des indicateurs financiers

	Compte	Budget	Budget	
<b>1. Taux d'endettement net (I1)</b>	2023	2024	2025	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	90.4%	146.5%	139.9%	122.9%

## Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>2. Degré d'autofinancement (I2)</b>				
Autofinancement en % des investissements nets	60.3%	19.4%	59.4%	48.9%

## Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>3. Part des charges d'intérêts (I3)</b>				
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.4%	0.9%	0.4%

## Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)</b>				
Dettes brutes en % des revenus courants	110.0%	150.8%	141.6%	132.8%

## Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>5. Proportion des investissements (I5)</b>				
Investissements bruts en % des dépenses totales	38.1%	21.3%	11.3%	24.8%

## Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>6. Part du service de la dette (I6)</b>				
Service de la dette en % des revenus courants	13.8%	16.9%	17.3%	15.9%

## Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>7. Dette nette 1 par habitant (I7)</b>				
Dettes nettes I par habitant	2911	3497	3590	3340

## Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

	2023	2024	2025	Moyenne
<b>8. Taux d'autofinancement (I8)</b>				
Autofinancement en % des revenus courants	22.8%	4.2%	6.4%	11.8%

## Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget
	2023	2024	2025
1. Taux d'endettement net (I1)	90.37%	146.49%	139.86%
	bon	suffisant	suffisant
2. Degré d'autofinancement (I2)	60.29%	19.41%	59.40%
	récession	récession	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.06%	0.36%	0.92%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	110.04%	150.78%	141.65%
	moyen	mauvais	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	38.09%	21.27%	11.31%
	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	13.76%	16.91%	17.32%
	charge acceptable	charge forte	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2911	3497	3590
	endettement important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	22.84%	4.24%	6.36%
	bon	mauvais	mauvais



# BUDGET 2025



## BUDGET 2025 DE LA BOURGEOISIE

AVEC MESSAGE INTRODUCTIF

## **TABLE DES MATIERES**

### **BUDGET 2024 DE LA BOURGEOISIE**

	Pages
1. Convocation – Ordre du jour	1
2. Message introductif du budget	2 - 4



COMMUNE D'ARDON

Place Saint-Jean  
CH-1957 Ardon  
Tél. 027 305 15 85  
Fax 027 305 15 82  
administration@ardon.ch



# Convocation

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée en séance

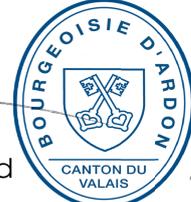
**le lundi 16 décembre 2024, à 19h00, à la Pontaise**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoisiale  
(ce procès-verbal peut être consulté au Bureau communal pendant les heures d'ouverture)
2. Présentation du budget 2025
3. Approbation globale du budget 2025
4. Remise des certificats de parrainage de la cabane de Vertsan-Dessous
5. Divers.

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le budget peut être consulté au Bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée bourgeoisiale.

**Le Président**  
  
P.-M. Broccard



**Le Secrétaire**  
  
J.-M. Roh

Ardon, le 26 novembre 2024

## **Fascicule du budget**

Pour des raisons d'économie et d'écologie, le Conseil communal a renoncé à l'envoi en tout ménage des fascicules du budget. Ces documents peuvent être :

consultés sur le site internet de la commune : [www.ardon.ch](http://www.ardon.ch)  
commandés par téléphone au 027 305 15 85 ou par e-mail : [administration@ardon.ch](mailto:administration@ardon.ch)  
obtenus au guichet durant les heures d'ouverture.

Tous ces documents seront également mis à disposition lors de l'assemblée primaire.

## Message introductif

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, le Conseil bourgeoisial vous présente le budget 2024 de la Bourgeoisie, adopté en séance du Conseil bourgeoisial du 3 octobre 2024 et soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 16 décembre 2024.

### Remarques générales :

Suite à la modification de l'OGFCo adoptée par le Conseil d'Etat le 24 février 2021, les communes et bourgeoisies valaisannes doivent établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération). Cette évolution a pour objectif d'améliorer la transparence et la comparaison des états financiers entre les communes (bourgeoisies), en tenant compte du nouveau modèle comptable de la Confédération, ainsi que des normes comptables internationales du secteur public.

Suite à l'adoption des nouvelles normes, la modification, effective depuis l'exercice 2022, permet à nouveau une comparaison fiable du budget et des comptes.

### Aperçu général :

La marge d'autofinancement du budget 2025 est négative de CHF -12'200, soit une diminution de CHF 2'100 en comparaison du budget 2024.

Les amortissements comptables du patrimoine administratif se montent à CHF 7'800. Au final, le compte de résultats laisse ressortir un excédent de charges de CH 20'000. Ceci représente une péjoration des comptes budgétisés de CHF 27'600 par rapport au budget 2024.

Les dépenses d'investissements nets sont nulles. Le budget 2025 boucle avec une insuffisance de financement de CHF 12'200.

## Aperçu du compte de résultats et investissements 2025

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	101'645	239'700	51'300
Revenus financiers	+ CHF	133'552	229'600	39'100
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	<b>10'100</b>	<b>12'200</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>31'907</b>	-	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	10'100	12'200
Marge d'autofinancement	+ CHF	31'907	-	-
Amortissements planifiés	- CHF	9'011	8'700	7'800
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	131	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	26'400	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	<b>20'000</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>22'765</b>	<b>7'600</b>	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	7'011	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>7'011</b>	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	10'100	12'200
Marge d'autofinancement	+ CHF	31'907	-	-
Investissements nets	- CHF	7'011	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>10'100</b>	<b>12'200</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>24'896</b>	-	-

## Charges et revenus de résultats

La présentation du budget du compte de résultats appelle les commentaires particuliers suivants par rapport aux années précédentes :

Sur les charges de fonctionnement, en surplus, il est prévu de procéder à la réfection des gouttières du Chalet Beuble pour CHF 4'000, de renouveler les extérieurs, table et cheminée, pour CHF 11'000 et d'effectuer des travaux d'entretien à la forêt du Botza pour CHF 6'000.

Sur les recettes de fonctionnement, des diminutions sont constatées sur la location de l'Etang des Dailles et sur le renouvellement des locations des vignes. La baisse s'élève à CHF 3'600 par rapport au budget 2024.

## Dépenses et recettes d'investissements

Aucune dépense d'investissement n'est prévue sous le budget 2025.

## Politique d'amortissements :

Les taux d'amortissements dégressifs fixés par le Conseil bourgeoisial, d'une durée de cinq ans, sont les suivants :

Bâtiments, constructions	:	durée d'utilisation 25 à 50 ans	9%
Travaux de génie civil	:	durée d'utilisation 40 à 60 ans	8%
Biens, meubles, machines, véhicules	:	durée d'utilisation 4 à 10 ans	35%
Autres immobilisations	:	durée d'utilisation 5 ans	50%
Subventions d'investissements	:	durée d'utilisation 1 à 40 ans	50%

La limite d'activation des investissements a été fixée à CHF 15'000.

## Conclusion

Selon les normes prévues par l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, notre bourgeoisie n'est pas contrainte d'établir un plan quadriennal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial vous prie d'approuver le budget 2025.

Ardon, novembre 2024